



Avis de l' ARPP sur les affiches TATI et Coco Chanel

Rubrique : actualités - Date : mardi 26 mai 2009

selon le parisien

Jacques Tati pourra garder sa pipe sur l'affiche de l'exposition qui lui est consacrée, et Coco Chanel sa cigarette sur l'affiche du film "Coco avant Chanel". L'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) a en effet décidé que des produits liés au tabac pourraient désormais figurer sur des publicités sous certaines conditions.

Cette décision fait suite à la polémique soulevée en avril par la régie Metrobus qui avait supprimé la pipe de Tati des images apposées dans le métro parisien. Quelques jours plus tard, la régie publicitaire de la RATP avait de nouveau invoqué la loi Evin pour refuser la cigarette de Coco Chanel.

Après avoir saisi le Conseil de l'éthique publicitaire, l'ARPP a décidé que ses services « pourraient, désormais, ne plus déconseiller la représentation, dans des campagnes publicitaires, de produits de consommation du tabac (pipe, cigare ou cigarette) ».

pour lire la suite de l'article sur le parisien.fr : <http://www.leparisien.fr/societe/ta...>